



## MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

[mairie.vitreux@wanadoo.fr](mailto:mairie.vitreux@wanadoo.fr)

### Permanences :

Mardi et vendredi de 14h à 17h

Mercredi de 8h à 12h

### N°7-2024

### Séance extraordinaire du 26 novembre 2024

**Présents** : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, Marc GENTY, Alain GOMOT, Hervé LEVY, Sébastien LAMBERT, PERIARD Damien  
Mme ABRAHAM Sonia

**Absents excusés** : Sylvie GRANDPERRIN, DI FABIO Rémi qui donne procuration à ANGEL Sébastien

**Secrétaire** : Didier CABESTANT

Le compte rendu de la réunion du 4 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Demande de subvention FEADER de l'intervention régionale « investissements dans les dessertes forestières » : Annule et remplace**

Le dossier de subvention de la commune a été déposé le 31 octobre dernier sur la plateforme EUROPAC. Pour celui-ci, le conseil municipal avait délibéré (délibération 36.2024 du 4 octobre 2024) pour solliciter une subvention de 50%. Or, l'arrêté régional comportait une erreur d'écriture et le taux d'aide pour le projet passe de **50 à 65%**.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale "Investissements dans les dessertes forestières", déclinée de l'intervention 73.06 du Plan Stratégique National français en Bourgogne-Franche-Comté, destinée à financer l'opération de la manière suivante:
  - ✓ Le **montant estimatif des travaux** nécessaires au projet s'élève à..**25085 € HT (A)**
  - ✓ Le **montant éligible** du projet s'élève à.....**25085 € HT (B)**
  - ✓ Le **montant de la subvention** (65%) sollicitée s'élève à .....**16 305,25 € (C)**

- Approuve le plan de financement suivant :

<input type="checkbox"/> Subvention sollicitée([C]).....	16 305,25 €
<input type="checkbox"/> Autofinancement.....	8 779,75 €

La séance a été levée à 20h00.





## MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

[mairie.vitreux@wanadoo.fr](mailto:mairie.vitreux@wanadoo.fr)

### Permanences :

Mardi et vendredi de 14h à 17h

Mercredi de 8h à 12h

N°8-2024

Séance du 29 novembre 2024

**Présents** : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, DI FABIO Rémi, Marc GENTY, Alain GOMOT, Hervé LEVY, Sébastien LAMBERT  
Mme ABRAHAM Sonia, Sylvie GRANDPERRIN

**Absents excusés** : PERIARD Damien qui donne procuration à Hervé LEVY

**Secrétaire** : Sylvie GRANDPERRIN

Le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Repas des aînés 2025**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide que le repas des aînés se tiendra **le dimanche 16 février 2025**.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de prendre M. FLEURY comme traiteur pour le repas avec un menu à 49.00 € par personne vin et service compris. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, que les conjoints et conjointes des anciens de la commune qui n'auraient pas 70 ans, paieraient leur repas à hauteur de 46€. La différence sera prise en charge par la commune.

Il en sera de même pour les conjoints et conjointes des conseillers municipaux.

- **Protection sociale complémentaire : garantie maintien de salaire**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés, après avis favorable du comité social territorial en date du 21 novembre 2024 :

- d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE conclue entre le centre de gestion et la MGP (la mutuelle prévoyance) qui prend effet au 1er janvier 2025 pour une durée de 6 ans

-d'adhérer au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la collectivité.

-de fixer le niveau de participation pour le risque prévoyance à 10 euros par agent et par mois

- **Refonte du Régime indemnitaire RIFSEEP**

A la suite du passage en catégorie B de la secrétaire mairie, la délibération existante ne prévoyait pas ce cadre d'emploi dans son régime indemnitaire.

C'est pourquoi, après avis favorable du comité social territorial en date du 21 novembre 2024, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de modifier le régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

-Suppression du poste de secrétaire de mairie en catégorie C et ajout du poste de secrétaire générale de mairie en catégorie B.

- **Vote du quart des crédits d'investissement**

Le montant du quart des crédits en investissement voté pour 2025 est de 43 856 € pour le budget communal.

- **Mise à jour des tarifs des redevances communales**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide, **à compter du 10 décembre 2024**, de fixer le tarif des redevances communales comme suit :

- **Sacs poubelles**

- sacs de 30 L 0.84 € le rouleau de 20 sacs

- sacs de 50 L 1.28 € le rouleau de 20 sacs

- sacs de 100 L 1.70 € le rouleau de 20 sacs

- **Concessions**

- Trentenaire : 45 €

- Cinquantenaire : 75 € : nouveau

- **Alambic**

- Habitants de Vitreux : 15 euros la journée

- Personnes extérieures au village : 30 euros la journée

Caution de 500 € avant la remise des clés : nouveau

- **Affouage**

- 5 € le stère

- **Location salle communale**

	TARIFS DE LOCATION EN EUROS TTC
Habitants de Vitreux	80 €
Personne extérieure	115 €
Vin d'honneur pour décès	Gratuit
Association village	Gratuit
Association extérieure	25 €

## Vaisselle cassée ou accessoires

Assiette plate en arcopal	2 €
Assiette creuse en arcopal	2 €
Assiette à dessert en arcopal	1 €
Cuillère à café	0.50 €
Cuillère à soupe	1 €
Couteau inox	2 €
Fourchette	1 €
Louche en inox	6 €
Louchette	8 €
Louche à sangria	6 €
Écumoire	6 €
Grand couteau	14.50 €
Couteau à pain	5 €
Verre ballon 19 cl	1.50 €
Verre 15 cl	1.50 €
Verre Napoli 18 cl	1.50 €
Flûte	2.50 €
Tasse à café	1.50 €
Bol	2.50 €
Corbeille à pain	12 €
Plateau de service	12 €
Petit plateau rouge	12 €
Plat en inox oval	6 €
Plat en inox rond	6 €
Saladier arcopal	5 €
Saladier inox rond	6 €
Saladier transparent	5 €
Pot à café isotherme	15 €

Pot à eau	3 €
Essoreuse	6 €
Tire-bouchon	4 €
Décapsuleur	0.80 €
Paire de ciseaux	7 €
Planche à découper	34 €
Plat à four inox 40x32	57 €
Casserole Ø18 cm	20 €
Cendrier (usage en extérieur)	2 €
Ouvre-boîte	2 €
Tables avec pied	100 €
Chaises	28 €
Tapis de sol Entrée	15 €
Cafetière	25 €
Micro-onde	400 €
Percolateur	270 €
Poubelle intérieure 100L	130 €
Pelle+balayette	8 €
Serpillère	3 €
Seau	5 €
Balai brosse WC	5 €
Support papier WC	15 €
Linge à main	5 €
Tableaux	100 €
Éponge	1 €
Allume-gaz	7 €
Pendule murale	30 €
Escabeau	40 €
Aspirateur	150 €

- **Cross des élèves de Vitreux pour le téléthon 2024.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser la somme de 163.50 € pour 327 tours effectués par les élèves de la commune lors du cross organisé au profit du Téléthon, soit 0.50 € le tour.

- **Demande de subvention voyage scolaire en Angleterre collège de Pesmes.**

Le collège de Pesmes organise pour les élèves de troisième un voyage scolaire en Angleterre du 13 au 18 avril 2025.

Certains parents ont sollicité une subvention auprès de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer la somme de 100 € par élève participant à ce voyage.

- **Nouvelle convention SPA**

Mr Le Maire explique que la commune a reçu une nouvelle convention de la SPA qui remplacera dorénavant celle en notre possession.

Cette convention a été retravaillée pour mieux s'adapter au contexte actuel.

Les points à retenir sont :

- Elle prendra effet au **1<sup>er</sup> janvier 2025** pour une durée de trois ans. La facturation sera annuelle sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de France hors tabac soit **1.2001 €** par habitant (valeur août 2024)
- Les différents articles du code rural et de la pêche maritime ont été mis à jour
- En fonction de l'ampleur des soins vétérinaires apportés à un animal, avant son entrée en fourrière, une participation financière pourra être demandée à la commune.
- Il est rappelé l'importance de la gestion de la prolifération des chats errants
- Il est expliqué comment solliciter la SPA.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte** la nouvelle convention de la SPA
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

• **Questions et informations diverses**

- Congés de fin d'année secrétariat : La mairie sera fermée pour congés du mercredi 25 décembre au mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2025 inclus.
- Pose des guirlandes : la pose a été faite le samedi 30 novembre.
- Goûter de Noël : le samedi 14 décembre 2024 à partir de 15h30 à la salle communale.
- Vœux du Maire : le samedi 11 janvier 2025 à 17h30 à la salle communale.
- Inauguration des bassins de rétention : le 26 avril 2025. Des informations complémentaires vous seront apportées en temps voulu.
- Affouage : Parcelles 12 et 15 du Vaudenay. Bulletin d'inscription ci-dessous.



La séance a été levée à 22h40.

---

## INSCRIPTION AFFOUAGE 2024-2025

*Mme, Mr.....*

*Déclare m'inscrire pour l'affouage 2024-2025, parcelles 12 et 15 du Vaudenay.*

*Je m'engage à en régler la taxe indiquée lors de la convocation avec un chèque libellé au trésor public et présenter une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'affouage.*

*A VITREUX, le.....*

*Signature :*

**A RAPPORTER A LA MAIRE POUR LE VENDREDI 31 JANVIER DERNIER DELAI, toutes candidatures après cette date ne seront pas retenues.**

**RAPPEL : Les affouagistes qui n'ont pas terminé leur portion route de l'Abbaye, ne pourront pas s'inscrire pour l'affouage de 2024-2025.**

# TELETHON

Avec la participation du Comité des fêtes, de l'école d'accordéon, d'arc Jura Tavaux, de l'APE Pergaud, du Tennis Club, le ski club, de l'Enclave de la force, et de la troupe les supers mum's Salle Gérard PHILIPPE

- 8h/13h bourse à la puériculture (inscription par sms auprès de Noémie 07 68 92 01 53)
- 15h/17h découverte des clubs sportifs (activités ludiques avec démonstration des sabres lasers, Pickleball, Tir à l'arc, Roller...)
- 17h/18h randonnée découverte (inscription sur place au tarif de 2€)
- 19h/23h Soirée animée (par l'école d'accordéon, les supers mum's, l'enclave de la force et l'école de Hip Hop)
- Repas (apéritif, morbiflette et dessert) au prix de 15€

Inscriptions avant le 5 décembre : Maxime CARVALHO  
maxime.carvalho @ villedetavaux.fr  
ou au 03 84 71 95 04

**AFM**  
**TELETHON**  
INNOVER POUR GUERIR



**SALLE GERARD PHILIPPE**  
**TAVAUX**  
**SAMEDI 7 DECEMBRE**

**BUVETTE ET VENTE DE GAUFRES**

**17h**  
**RANDONNEE**

Inscription sur  
Place  
Tarif : 2€

**BOURSE**  
**PUERICULTURE**  
**8H/13H**

INSCRIPTIONS :  
Noémie par sms  
07 68 92 01 53

**A partir de 19h**  
**Soirée animée**

Par l'école d'accordéon, les supers mum's, l'enclave  
de la force, hip-hop

**REPAS 15 €**

(Apéritif, morbiflette, dessert)

Inscription :

[maxime.carvalho@villedetavaux.fr](mailto:maxime.carvalho@villedetavaux.fr)

Ou 03 84 71 95 04

**Découverte**  
**des clubs**  
**sportifs**

**15h/17h**

Sabre laser,  
Pickleball, Tir à  
l'arc...  
Participation libre



**TAVAUX**  
**SALLE GÉRARD PHILIPPE**  
**Bourse puériculture**

Organisé par l'APE Louis Pergaud  
en partenariat avec AFM Téléthon

**Samedi 7 décembre 2024**  
**08H / 13H**

**INFORMATIONS :**  
Buvette et restauration sur place  
Inscription par SMS au : 07.68.92.01.53  
5 Euros la table

# **FONDATION DU PATRIMOINE EGLISE DE L'ASSOMPTION DE MUTIGNEY**

La rénovation de la toiture de l'Église de l'Assomption de Mutigney va prochainement être réalisée. Afin de participer à cet investissement important pour la commune, la fondation du patrimoine propose aux particuliers de faire un don par chèque ou en ligne.

Tous les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs.

La Fondation du patrimoine complétera en fonction du montant total des dons.

Ensemble, mobilisons-nous pour notre patrimoine !

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-l-assomption-de-mutigney/101776>

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*selon une étude Fondation du patrimoine-Fluicity 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

### **Votre don ira à un projet de qualité !**

#### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté  
Maison de l'Environnement  
4 chemin du Fort de Bregille  
25000 Besançon

03 81 47 95 14

[bfcbesancon@fondation-patrimoine.org](mailto:bfcbesancon@fondation-patrimoine.org)

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    

### LA COMMUNE DE MUTIGNEY

2 place de la Mairie

39290 Mutigney

03 84 70 36 52

[mairie@mutigney.fr](mailto:mairie@mutigney.fr)

FONDATION



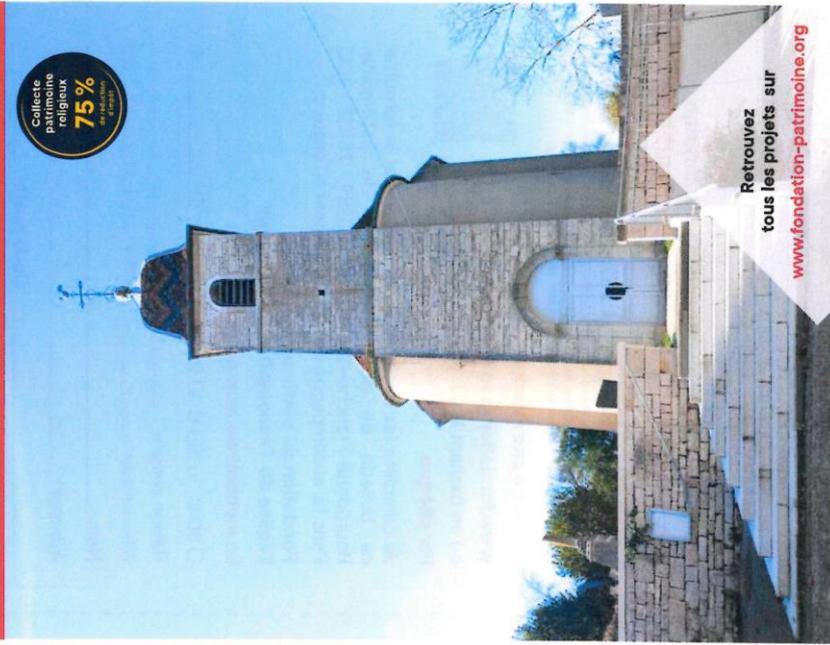
DU  
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la  
restauration de

L'église de  
l'Assomption de  
Mutigney

Jura



Retrouvez  
tous les projets sur

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Mutigney - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

## ► Participez à la restauration de cette église

### ◆ ◆ LE PROJET

Aucune intervention n'ayant été réalisée depuis plus de 10 ans sur la toiture, le temps l'a fortement dégradée. Un important chantier de restauration sera engagé au printemps 2025 pour restaurer la toiture en petites tuiles plates.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Située Place de la Mairie, l'église de l'Assomption domine celle-ci avec majestuosité. Sa restauration date de 1780, les plans ayant été réalisés par l'architecte Anatole Amoudru, et succède à une petite chapelle dédiée à la Vierge après que les habitants aient obtenu l'autorisation de reconstruire leur église en 1778.

Elle est couverte d'un clocher comtois à dôme composé de tuiles polychromes dont la dernière intervention sur la toiture date de 2012.

On peut également admirer un calvaire placé juste devant l'église.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

L'Église de l'Assomption se situe dans le périmètre du château de Mutigny construit en 1450 par Herman Vaudrey, seigneur de Mutigny, et classé au titre des Monuments Historiques le 22 juillet 1971. Sa préservation et sa réfection sont essentielles à la valorisation du patrimoine.

Une telle opération représente un investissement important pour la commune. Nous pouvons tous apporter notre aide à ce projet en faisant un don par chèque ou en ligne via le site internet sécurisé de la Fondation du patrimoine. Tous les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs. La Fondation du patrimoine pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons. Mobilisons-nous !

Montant des travaux	103 751 € HT
Objectif de collecte	12 000 €
Début des travaux	Printemps 2025



Crédit photos © Commune de Mutigny

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de l'Assomption de Mutigny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/101776](http://www.fondation-patrimoine.org/101776)

ou en flashant le QR code ci-contre.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

### Fondation du patrimoine

### l'église de l'Assomption de Mutigny

### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

#### Exemples de dons

Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	38 €	63 €	125 €

Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu : Réduction d'impôt de 75% du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66% au-delà.

Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière : Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés : Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre